

République Française
 Département des Pyrénées-Orientales (66)
SYNDICAT MIXTE DE LA TÊT - BASSIN VERSANT

Délibération du Comité Syndical n°2025.58

Opération 237 Marché pour Réalisation ou Actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PSC, DICRIM) - Avenant n°1 au lot 2 : DICRIM

L'an 2025, le 25 novembre à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical-Salle Henri Demay – Complexe « La Catalane » 66130 Ille-sur-Têt, sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 18 novembre 2025, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

	Présents	Mme Armelle REVEL-FOURCADE MM. Frédéric GUILLAUMON – Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT – Gérard RAYNAL - Alain TROUSSEU
PMMCU	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL – M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE – M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ
	Absents et Excusés	Mmes Cécile MARGAIL - Aurélie PASTOR-BARNEOUD – MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND -Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - René LAVILLE - Stéphane LODA - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES
	Présents	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOUSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et suppléé	M. Gérard SOLER suppléé par M. Joseph SILVESTRE
	Absent et Excusé	M. Marc BIANCHINI
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - M. Henri GUITART - Bernard LAMBERT
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS
	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité a désigné comme secrétaire de séance : M. Joël PACULL

Pouvoirs : M. Patrick PASCAL à Mme Armelle REVEL-FOURCADE - M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT – Mme Aurélie PASTOR à M. Alain TROUSSEU

3 Rue Edmond Bartissol - 66000 Perpignan

Tél. : 04 68 35 05 06 – Messagerie : contact-web@bassintet.fr

Siret : 200 087 286 00015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles relatifs à la modification des marchés en cours d'exécution ;

VU la délibération n°DELIBCS2024.63 portant création d'un groupement de commandes et autorisant la conclusion du marché pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS), Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM), exercices de gestion de crise

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 avril 2025 d'admission des candidatures et de décision d'attribution du marché public.

VU le marché public n°MAR2025-PCS/DICRIM - Réalisation ou actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM)

Rapporteur : M. Pierre PARRAT – Président

Un groupement de commandes a été constitué dans le cadre du PAPI TET 2024-2029 avec pour objectif de conclure un marché pour l'élaboration ou d'actualisation des PCS et DICRIM des communes du bassin versant de la Têt. Une convention a été élaborée pour définir les conditions d'organisation et de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que les modalités de participation de ses membres (techniques, administratives, opérationnelles et financières).

Le SMTBV en tant que coordonnateur du groupement a mené le marché du Lot n°2 : DICRIM Tranches ferme et optionnelles – attribué au bureau d'études SECTOR pour un montant de 44 284.38 € HT soit 53 141.25 € TTC.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial pour prendre en compte la demande supplémentaire de la commune d'Arboussols pour la réalisation/mise à jour de son DICRIM.

Considérant que le % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au lot n°2 s'élève à 2.8 %. Considérant que conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 10% du montant du marché initial.

Considérant que l'avenant proposé ne modifie pas l'objet du marché et reste conforme aux dispositions du Code de la commande publique.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 au lot 2 du marché n°MAR2025-PCS/DICRIM - Réalisation ou actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM) conclu avec le bureau d'études SECTOR comme suit :

Commune	Prestation	Total en €
Arboussols	Actualisation/réalisation DICRIM	1 037.50 HT
		1 245 € TTC

APPROUVE les conséquences financières induites par l'avenant comme suit :

LOT n°2 : DICRIM	Montant HT	Montant TTC
Marché initial : tranche ferme + tranche optionnelle	44 284.38 €	53 141.25 €
Nouveau montant du marché public	45 321.88 €	54 386.25 €

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document afférent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

DELIBCS2025.58_Opération 237 Marché pour Réalisation ou Actualisation des mesures de sauvegarde sur le bassin versant de la Têt (exercices de crise, PCS, DICRIM) - Avenant n°1 au lot 2 : DICRIM